



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0412**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Biodistrict de Gerland - Acquisition de la parcelle cadastrée CD 192 située angle rues Georges Gouy et Jean Baldassini et appartenant à la société Aviva

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0412**

commune (s) :	Lyon 7°
objet :	Biodistrict de Gerland - Acquisition de la parcelle cadastrée CD 192 située angle rues Georges Gouy et Jean Baldassini et appartenant à la société Aviva
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le renforcement de la compétitivité de l'agglomération lyonnaise est l'un des objectifs stratégiques de la politique de développement économique conduite par la Communauté urbaine de Lyon depuis 2008. Les principaux objectifs poursuivis sont la consolidation de l'entrepreneuriat, le soutien à l'université et le développement de la capacité d'innovation des entreprises, en particulier dans trois domaines d'excellence du territoire : les sciences du vivant - biotechnologies, les cleantechs et le numérique-image en mouvement.

La Communauté urbaine souhaite conforter le dynamisme de l'agglomération en développant le quartier de Gerland et en particulier son Biodistrict visant à faire de celui-ci "un campus urbain en Santé et Biotechnologie". Pour ce faire, il s'avère nécessaire de maîtriser certains fonciers stratégiques, identifiés dans le référentiel du quartier de Gerland.

Par délibération n° 2013-4071 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a approuvé les acquisitions foncières pour le projet de développement du Biodistrict de Gerland et le cofinancement de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) signée avec la Communauté urbaine sur la période 2010-2016.

La société Aviva souhaite céder un tènement foncier lui appartenant angle rues Georges Gouy et Jean Baldassini dont la parcelle cadastrée CD 192, située au cœur du Biodistrict de Gerland et mitoyenne de la parcelle communautaire CD 219.

Dans ce contexte la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle CD 192, d'une superficie de 2 893 mètres carrés pour un montant de 2 800 000 €, -libre de toute location ou occupation-, conformément à l'avis de France domaine. Ce prix prend en compte le coût de dépollution du site qui restera à la charge et sous la responsabilité de la Communauté urbaine de Lyon.

Dans le cadre du CFAC, la Communauté urbaine de Lyon sollicite une subvention de la Région Rhône-Alpes, à hauteur de 1 132 000 € pour l'acquisition de ce tènement ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 27 mai 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 800 000 €, de la parcelle cadastrée CD 192 située angle rues Georges Gouy et Jean Baldassini à Lyon 7° et appartenant à la société Aviva, dans le cadre du projet de développement du Biodistrict de Gerland.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O2870, le 26 septembre 2013 pour la somme de 5 000 000 € en dépenses et 767 000 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2111 - fonction 90, pour un montant de 2 800 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 32 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.